

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (2020)  
**Heft:** 2294

**Artikel:** Rififi sur l'alpage entre résidents, randonneurs et vététistes : le vélo a le vent en poupe : en montagne, il diversifie l'offre d'activités, mais ceci non sans tensions toujours plus perceptibles  
**Autor:** Rey, Michel  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1024131>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 13.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

- exogènes et endogènes;
- une véritable concertation transfrontalière sur les enjeux économiques et d'aménagement, le Grand Genève étant pensé comme un ensemble et non comme une juxtaposition de concepts territoriaux spécifiques;
  - une subordination de tout nouveau développement

- quantitatif à l'existence d'une desserte efficace et crédible par les transports publics et les formes de mobilité douce;
- une planification de trames et espaces verts compris comme une infrastructure écologique à assurer sur tout le territoire du Genevois.

Le discours officiel ne peut plus se contenter de répéter qu'il est salubre, juste et bon de densifier toujours davantage. Car cette densification tant portée aux nues ne peut pas tenir lieu de vision durable ni d'un projet de société. Au contraire, son invocation permanente ne fait que mettre en évidence l'absence d'une vraie stratégie d'avenir.

## Rififi sur l'alpage entre résidents, randonneurs et vététistes

Le vélo a le vent en poupe. En montagne, il diversifie l'offre d'activités, mais ceci non sans tensions toujours plus perceptibles

Michel Rey - 14 août 2020 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/37201>

Le succès du vélo, notamment électrique, constitue certainement un des effets collatéraux positifs de la pandémie. Certes les ventes avaient déjà doublé l'an passé, mais la pratique du deux-roues a explosé ces derniers mois.

Le 12 août dernier, le Conseil fédéral a proposé une [révision partielle](#) de la loi sur la circulation routière. Prévoyant la pose obligatoire d'un compteur de vitesse sur les vélos électriques, elle vise entre autres à renforcer la sécurité des cyclistes, puisque «le nombre d'accidents graves à vélo électrique a quasiment été multiplié par cinq».

Pour leur part, les villes ont pris rapidement des initiatives afin de créer de nouvelles pistes cyclables, au détriment

de la circulation automobile. Et, même si l'engouement pour la *mountain bike* n'est pas nouveau, ce boom se vérifie aussi dans les régions de montagne.

Les stations touristiques des Alpes et du Jura sont heureuses d'accueillir un nombre croissant de cyclistes. Depuis quelques années, les stations des Portes du Soleil ont aménagé des parcours qui leur sont réservés, avec la possibilité d'y accéder via les remontées mécaniques.

Mais l'essor du VTT électrique (e-VTT) a popularisé et facilité cette activité. Avec une assistance motorisée, la montagne devient accessible à plus de monde. On va plus loin et plus haut.

### Partager la montagne

Aussi les conflits sont-ils programmés. Il s'agit de partager l'espace montagnard entre les différents utilisateurs sportifs et de loisirs. Si les acteurs publics et privés ne prennent pas de nouvelles initiatives, les tensions vont s'intensifier entre cyclistes et randonneurs, mais aussi avec les exploitants agricoles d'alpages.

Si la montagne appartient finalement à tout le monde et qu'il est normal de pouvoir y accéder, il y a toutefois des règles à respecter, à l'égard des éleveurs et du bétail dans les pâturages, en particulier.

En 2019, les organisations de protection de la nature ont publié leurs

[recommandations](#) pour assurer la compatibilité du vélo tout-terrain avec la protection de la nature. Elles préconisent une utilisation commune des chemins pédestres par les randonneurs, les cyclistes et les vététistes. Pour elles, c'est «*la solution la plus respectueuse de l'environnement et du paysage*».

La création de parcours spécifiques mène à un morcellement croissant ainsi qu'à une exploitation accrue des terres. Et les pistes VTT présentent un fort potentiel de perturbation de la faune sauvage.

Pour ces organisations, la régulation du transport (remontées mécaniques et bus navettes) représente l'un des moyens efficaces de maîtriser la pratique du vélo tout-terrain.

La mise en œuvre de ces recommandations se heurte à une nouvelle pratique du VTT dans les stations touristiques de montagne. Ces dernières s'efforcent d'attirer les touristes avec la création de parcours balisés pour la pratique du vélo. On en vient à construire des parcours de différentes difficultés dédiés aux familles ou aux sportifs, à l'image des pistes de ski bleues, rouges ou noires. La régulation par les remontées ne fait plus sens puisque le e-VTT permet de s'en passer.

### **Que faire?**

Comment gérer cette

utilisation de l'espace de montagne? Les avis divergent. Il n'y a plus d'unanimité parmi les organisations de protection de la nature. Ainsi le chargé d'affaires à Pro Natura Valais plaide pour ces parcours différents selon le degré de difficulté afin d'éviter les crispations entre utilisateurs.

Récemment, [Pro Natura Vaud s'est opposée](#) à la création d'une piste sur les hauts de la station de Villars, craignant que ce projet ne détruise la flore et provoque des dérangements supplémentaires pour la faune. Mais surtout l'association constate que les projets de pistes émergent sans réelle cohérence entre eux. Le développement des infrastructures doit être coordonné à l'échelon régional.

Actuellement, l'aménagement d'un réseau de pistes pour les VTT relève de la compétence de chaque station touristique. Or les e-vététistes parcourent de longues distances et traversent le territoire de plusieurs communes qui peinent à se coordonner pour réaliser cet aménagement.

Cette coordination demandera beaucoup de temps. Elle devra être assumée par les cantons en partenariat avec les stations touristiques et les organisations de protection. Rappelons que la planification et l'aménagement des chemins pédestres ont exigé des années d'effort.

Parmi les mesures préconisées,

chacun plaide pour une meilleure information. Il faut intensifier la communication avec tous les usagers, éduquer les vététistes à maîtriser leur vitesse, poser pied à terre pour croiser les randonneurs. Nécessaire, cette politique d'information ne sera pas suffisante pour assurer une utilisation pacifique des parcours.

Enfin, il y a lieu de prendre en compte la pratique «*sauvage*» du vélo de montagne. À l'image du ski hors piste, de nombreux e-vététistes s'offrent des parcours libres non balisés à travers des pierriers, des forêts et des pâturages. Sans doute une minorité, mais qui entraîne des conflits.

Un agriculteur, rencontré dans des Préalpes fribourgeoises, apporte un témoignage éloquent. Pour lui, les conflits sont en forte augmentation depuis deux ans. De nombreux vététistes ne respectent pas les parcours dédiés. Ils font preuve de comportements agressifs, traversent ses champs, sectionnent les barbelés avec des pinces, quand ils n'oublient pas des déchets dangereux pour le bétail.

Au-delà de la problématique de l'accès du e-VTT à la montagne, l'enjeu est celui des conditions de cet accès, à pied comme à deux-roues. Faut-il réglementer cet accès, par qui et comment? Introduire des taxes ou des autorisations pour pratiquer la marche, le vélo? Un débat qui ne fait que commencer.